COMMENT ABORDER LA DIMENSION TERRITORIALE ET LOCALE DE LA POLITIQUE AUJOURD'HUI?

L'espace et le temps constituent les deux mesures de la politique territoriale et/ou locale, avec l'humain au centre de cette double dimension.

L'espace, le temps, l'humain tracent donc un cheminement, toujours à poursuivre, dans le *vivre-ensemble* qui nous vient de la protohistoire...

« *Travailler, sans doute: mais un travail qui ne donne pas à la terre et au maître plus de temps qu'ils n'en méritent, et laisse le loisir de participer à la vie du groupe. « S'instruire» : ne pas être un rustre, un « cafone ». Et surtout, vivre au milieu des hommes et non des bêtes : c'est la seule façon d'être un homme, et de se sentir tel. Condition nécessaire, mais non pas, pourtant, suffisante.*

Car, si la ville, lieu des échanges, du loisir et de toute vie sociale, s'oppose nettement à la campagne, lieu de travail, de la vie animale et de la production des biens matériels, elle ne constitue pas un espace simple, homogène, où il suffirait d'entrer pour devenir un citadin, mais une imbrication étroite d'espaces organisés, selon des règles non écrites, et d'autant plus rigoureusement respectées. Ces règles lisibles à chaque étage de la vie urbaine définissent la complexité d'une culture.

L'urbanisme moderne est né en Méditerranée, dans la Grèce du Vème siècle, avec Hippodamos de Milet*, inventeur des plans en damiers. Il y a triomphé à chaque époque de la standardisation culturelle, où la reproduction systématique d'un modèle établi, et jugé supérieur, prend sur le développement spontané une sorte de revanche : la Grèce hellénistique, Rome, la Renaissance et l'âge baroque, notre monde contemporain. Plus que des nécessités fonctionnelles, haussmanniennes avant la lettre, il y proclame la pleine transparence de l'espace habité par les hommes : la victoire de l'ordre sur l'ombre dans une cité idéale placée sous le signe de l'esprit. Mais, même dans cette situation limite, l'effort de mise en lumière vient lutter contre les murs extérieurs de la cellule de base : la maison. Les oppositions fondamentales paraissent s'y réfugier : celle, essentielle, qui sépare le public du privé ; mais aussi toutes les autres, qui fixent la place de chacun, homme, femme ou enfant, par rapport aux autres et au monde. »*

Maurice AYMARD, EHESS, in *La Méditerranée, l'espace et l'histoire*,
sous la direction de Fernand BRAUDEL, 1977,
réédition Paris, collection « *Champs* », Flammarion, 1985.

Cette longue citation présente un mérite : celui de définir, on ne peut plus clairement, le champ du *politique*.

Tout y est : la campagne et la ville ; le travail et le loisir ; le public et le privé ; l'ombre et la lumière ; en milieu rural et « *rurbain* » : le *saltus* et l'*ager*, si menacé par l'urbanisation souvent sauvage, même en milieu rural! (cf. les lotissements des parcelles bâties sur pressions des familles sur l'élu local, en Haute-Loire, en Lozère, et aussi dans des milliers de petites communes françaises...).

Voici donc 40 années d'amnésie intellectuelle : l'analyse pertinente du géographe Maurice AYMARD et de l'historien Fernand BRAUDEL est passée, auprès du personnel politique - de droite comme de gauche -, par pertes et profits...

Pourtant, dans la toute prochaine campagne électorale présidentielle, on va entendre parler d'identité française, de contention de l'immigration, dont on ignore trop les exactes causes, de relance économique, de révision des politiques publiques, d'emplois, d'impôts, etc. Mais parlera-t-on suffisamment de travail, d'éducation (au sens de *e-ducere :* « *sortir de* »), d'espace maîtrisé, de

patrimoine, de savoir-faire, de laïcité de dialogue, de culture, de famille comme premier lieu d'apprentissage de la vie en société et non comme bastion du repli sur soi?

L'auteur de *L'identité de la France*, Fernand BRAUDEL, œuvre ultime publiée juste après sa mort en 1985, avait eu le courage de démonter le mythe de la *République une et indivisible*. Pour lui, la France était plurielle et divisible. Il parlait - preuve des faits à l'appui - de la *mosaïque France*. Non par esprit de contradiction, mais pour inviter ses lecteurs à approcher la réalité française au plus près de son actualité, mais aussi de sa diversité géographique et de sa richesse historique. « *La France vient du fond des âges...* », osait écrire, dès les premières lignes de ces *Mémoires d'espoir*, le Général de GAULLE...

Les français qui iront voter - ou qui n'iront pas !- auraient-ils perdu la mémoire, pire encore le sens de l'histoire de leur *Nation* ?

La *mosaïque France* est à approcher de plus près.

I. Le territorial ou le local ?

Un peu d'histoire ne fera pas de mal pour (ré-)intéresser les français à leur histoire et à celle de l'Europe.

C'est du côté de la Méditerranée, plus exactement du bassin méditerranéen qu'il nous faut nous tourner. Et observer, à grands pas, les faits depuis le VIIIème siècle avant notre ère, en nous attachant à l'évolution du fait urbain, comme nous y invitent Fernand BRAUDEL et Maurice AYMARD. Cet espace méditerranéen a largement débordé (commerce oblige, au cours de l'histoire) sur l'Europe du nord et du centre, sur le Moyen- Orient et sur les pays du Maghreb. C'est au contact de ces deux chercheurs, historien et géographe (cf. supra, la citation) que le *local* et le *territorial* prend tout son sens : il est donc chargé d'histoire ; on l'oublie trop souvent.

Alors, *territorial* ou *local* ? La Loi sur les Collectivités locales date de 1883. Elle consacre et définit les pouvoirs locaux de la Commune, en tant que collectivité. Héritière en 1789 du cadre paroissial, fixé dès le haut Moyen-Âge, la commune est donc reconnue comme le cadre de proximité par excellence. Cet héritage tient compte de l'état de la société de l'époque, d'une part ; de l'état des voies et modes de communication, d'autre part. Il en va de même du Département créé en 1790 pour pouvoir permettre à chaque représentant des cantons de se rendre au chef-lieu du Département, au plus, en une journée de cheval. Or, la société évolue et les modes de déplacements également, surtout depuis le début du XXème siècle.

Il était donc logique que le *local* évolue vers le *territorial*. Ce qui est fait en 1983, dans le sillage des Lois de décentralisation 1982-85, dites Lois DEFFERRE, à l'occasion du centenaire commémoré de la Loi de 1883. Cette dernière loi et celles de 1982-85 rappellent que : « *Les collectivités territoriales s'administrent librement* », c'est-à-dire qu'aucune tutelle - mis à part celle du contrôle de légalité exercé toujours par l'État - ne peut s'exercer de l'une sur l'autre.

Il s'ensuit que l'adoption de l'épithète *territorial*, substitué à celui de *local*, acquiert historiquement et géographiquement un sens plus complet. Le *locus* renvoie à la notion de « *mosaïque France* », chère à Fernand BRAUDEL, avec sa connotation de particularisme jusque dans les variantes de patois... somme toute assez peu compatibles avec la volonté républicaine unificatrice, voire niveleuse...

Le territoire (*territorial*) prend en compte tout à la fois l'espace - le cadre communal, intercommunal - et la dimension humaine qui l'habite, le travaille, y travaille. L'avantage de cette évolution permet de mieux rendre compte de l'évolution réelle de la société dans ses besoins, ses aspirations, ses recours aux services publics (administration, commerce, santé, éducation, sport, culture, loisirs, etc.). Tous ces recours dessinent, de fait, une nouvelle géographie des déplacements du dimanche matin, premier jour de la semaine au samedi soir. Tous les citoyens en sont tributaires. De ce fait, le cadre communal est bien souvent, particulièrement en milieu rural, devenu trop étroit, tant pour l'exercice administratif que pour celui de la démocratie locale.

Cependant, deux événements, dont les effets perdurent dans le temps, viennent perturber cet élargissement du *local* au *territorial* :

– Le premier est politique :

Il est récent et porté par les derniers gouvernements : la Révision générale des politiques publiques (RGPP) initiée par le Gouvernement FILLON dès 2008 ; les lois de janvier 2014 portant sur le regroupement des Régions et la Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NoTRE) d'août 2015. Nous y reviendrons plus loin.

– Le second est sociétal :

Il s'agit de la tendance démographique de la France, mais probablement aussi d'une grande partie de l'Europe, à accentuer depuis plus de 60 ans sa pression vers l'Ouest et vers le Sud. Les analyses du grand spécialiste français de la démographie, sur le plan mondial, Hervé Le BRAS, mettent en évidence ce phénomène, avec un examen sérieux de ses causes, que nous n'aurons pas le temps d'évoquer ici. Mais le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie (en voie de stabilisation, au demeurant) accompagne dans une assez large mesure ce phénomène aux conséquences démographiques, géographiques et de politique publiques certaines...

Quelques-uns vont même jusqu'à dire, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, sur les bancs de droite comme dans ceux de gauche, qu'il y a désormais deux Frances : celle qui se densifie *grosso mod*o en plaine et vers les côtes et celle qui se désertifie en région de moyenne montagne et dans une large partie du milieu rural.

Mais les faits établis par l'INSEE incitent, région par région, département par département, à y regarder de plus près. De multiples facteurs explicatifs de croissance et de décroissance démographiques sont analysés avec rigueur, dans le temps, avec méthode et critères stricts.

Tout ceci milite en faveur du passage au *territorial*.

Est-ce à dire que le pouvoir local n'existe plus ? Certes non, mais plus comme avant. Les pouvoirs publics ne peuvent administrer un territoire - quel qu'il soit : Commune, Communauté de communes, d'agglomération, urbaine, Département ou Région - sans prendre en compte les données présentes de la démographie, de ses évolutions et des besoins et attentes nouveaux des populations.

Pour le dire brièvement, les fusions communales, les regroupements intercommunaux, sont devenus une absolue nécessité pour coller aux réalités actuelles de la société en évolution. Mais en la matière, tout réside dans les capacités des élus territoriaux et locaux à apprécier la situation réelle du territoire (donc population comprise), de négocier les regroupements en informant les populations et dans la manière de mettre en application les lois de 2008 à 2015...

II. Le poids des réflexes *locaux*.

Parmi les nombreux faits que nous pourrions citer, retenons-en un qui appartient à plusieurs communes, et communautés de communes, s'agissant de l'obligation faite par le Gouvernement WALLS de répartir les émigrés de la « *Jungle de Calais* » sur tout le territoire français.

Dans la petite commune de Saint-Germain du Teil (Lozère), 350 habitants, le maire a prévu un logement pour accueillir une famille d'émigrés syriens. Dès l'initiative connue et la venue prochaine de cette famille, une pétition à aussitôt circulé dans à-peu-près tous les foyers. Résultat : 300 signatures reçues pour s'opposer à cette venue ! Saint-Germain du Teil fait partie d'une des cinq grandes paroisses de la Lozère, diocèse de Mende, avec trois prêtres desservant les 40 clochers. Le Père Jacques RODIER, modérateur, est responsable de la pastorale des migrants tant pour le diocèse de Mende que pour la grande région apostolique du Languedoc, a réagi sainement. Afin de préciser la position de l'Église diocésaine, le Père RODIER a accordé une interview à la presse locale pour bien rappeler le devoir d'accueil pour les chrétiens, au nom de l'Évangile.

Il est à noter que cette réticence repose sur le même registre que celle qui consiste à ne rien bouger dans les habitudes locales, à continuer à vivre de la manne de l'État, qui se réduira obligatoirement vers les collectivités qui refuseront d'ouvrir le débat des fusions communales et des regroupements intercommunaux...

Quant à l'Europe, les territoires de moyenne montagne (plus du tiers de la surface des 27 pays membres) ont largement bénéficié des programmes spécifiques au titre des Zone de revitalisation rurale - les ZRR -.

Mais, à l'évidence, l'Europe est devenue curieusement la source de tous les maux...
Pas une occasion ne manque *localement* de critiquer les contrôles - pourtant pleinement légitimes ! - de l'emploi des crédits européens ; de critiquer une administration « *lointaine* », qualifiée même de « *pléthorique* » ! Désinformation sans vergogne : les Administrations de Bruxelles et de Strasbourg - réunies - n'atteignent pas le millier de fonctionnaires... pour les 27 pays membres !
On notera, par comparaison, que pas une des Régions françaises n'a d'effectifs inférieurs...

En conclusion - toute provisoire - de ce propos introductif aux échanges sur l'état réel de la politique en France, il convient de signaler avec force le courage de nombreux élus locaux, de droite et de gauche, pour barrer la route à une telle désinformation. Mais la tâche quotidienne d'un élu local est lourde - chronophage, autant qu'absorbante pour l'esprit -.

Il convient donc que les différentes instances de la société civile, mouvements, associations, entreprises, rencontres familiales et de quartiers ou de lieux-dits, etc., s'engagent au côté de leurs élus locaux pour entrer dans cette lutte pour une information exacte, pour promouvoir la démocratie, le bien public et l'intérêt général.

Sinon, comment aller voter en pleine connaissance de cause ?

Didier DASTARAC
23 octobre 2016

L'accès à la culture est-il, selon vous, un droit fondamental ? Et si oui, pourquoi ?

« *Cela doit être plus qu'un droit, cela doit être le but de la démocratie. Parce que la démocratie sans culture, ce n'est que la dictature de la majorité. Parce que, lorsqu'on a accès à la culture, le monde est plus grand, et c'est mieux de vivre dans quelque chose de vaste plutôt que dans un monde étriqué. Parce que la culture, c'est un rapport à l'autre qui s'agrandit, qui s'ouvre. Parce que si la culture ne rend pas forcément meilleur, elle rend la vie meilleure. Parce que sans culture, il n'y a pas de construction de la personne, il n'y a pas de liberté, il n'y a plus qu'un consommateur.* »

Olivier PY
comédien, metteur en scène,
directeur du festival d'Avignon
(in *Messages*, Secours catholique, octobre 2016)

Pour en savoir plus :

BRAUDEL (Fernand), *La Méditerranée*, Flammarion 1877, réédité en 1985.
BRAUDEL (Fernand), *L'identité de la France*, Flammarion, 1985.
FRANÇOIS (Pape), Encyclique *Laudato si*, Edition de l'Emmanuel, 2015.
FRANÇOIS (Pape), Exhortation apostolique *Amoris laetitia*, Conférence des évêques de France, Bayard, Le Cerf, Mame, 2016.
DETCHESSAHAR (Mathieu), *Le marché n'a pas de morale ou l'impossible société marchande*, Paris Le Cerf, 2015.